



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2014**

**COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mai à 21 h 00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis pour la deuxième séance de la mandature 2014-2020, au siège du Siam, 13, avenue de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de Jacques DELPORTE

Secrétaire de séance : Monsieur Dany ROUGERIE

(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. PAVILLON, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, M<sup>me</sup> MELO ET M. LABORIE en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

**ÉTAT DE PRÉSENCE**

Date convocation :  
05 Juin 2014

Objet :  
Procès-verbal  
de la séance du Comité  
Syndical du 11 juin 2014

Membres en exercice : .....27

Quorum : ..... 14

Membres présents..... 21  
(dont 2suppléants)

Membres représentés  
(pouvoirs)..... 0

Total votants : ..... 21

FERRIÈRES-EN-BRIE ..... Présents : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE.

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE ..... Présents : M. Ali BOUCHAMA, M. Laurent DELPECH,  
M. Serge DUJARRIER, M. Roland HARLÉ, M. Olivier PAUPE,  
M. Laurent SIMON, M<sup>me</sup> Geneviève SERT,  
M. Claude VERONA, M. Claude DUMONT.

Absents excusés : M. Ludovic BOUTILLIER,  
M. Thibaud GUILLEMET.

S.A.N. DU VAL D'EUROPE ..... Présents : M. Gilbert STROHL, M. Fernand VERDELLET,  
M. Servais YAHOUÉDEOU (suppléant).

Absent excusé : M. Henri PEREZ.

1 exemplaire du CR complet de la séance du 11 juin 2014 sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants avec la convocation du CS du 25 juin 2014. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par émargement du registre des délibérations par lesdits membres présents, au CS du 25 juin 2014

C.A. MLV/VAL MAUBUEE ..... Présents : M<sup>me</sup> Monique HOUSSOU, M. Nicolas DELAUNAY,  
M. Patrick RATOUCHE, M<sup>me</sup> Annie DENIS,  
M. Michel VERMOT, M. Alain LECLERC,  
M. Michel BOUGLOUAN.

Absents excusés : M<sup>me</sup> Julie GOBERT, M<sup>me</sup> Nadia BEAUMEL,  
M. Bernard NAIN.

## **A la convocation des délégués titulaires, étaient jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.**

---

🕒 **La séance est ouverte à 21h11**

**Le Quorum est atteint : 21 élus présents sur 27 en exercice.**

Le Président informe les élus qu'une présentation de la plateforme de dématérialisation.

M. PAVILLON introduit la présentation d'iXbus, avant de céder la parole à M. Florent LABORIE, qui démontre aux élus la procédure à suivre lors de la réception d'un message de convocation à une séance de réunion au Siam.

Cette présentation est faite via la rétroprojection.

Quelques questions émanent de l'assemblée, M.DELAUNAY (CAVM) demande si cette plateforme est compatible avec un support tel un Ipad. M.LABORIE confirme que n'importe quel support et page internet permet d'ouvrir une convocation via iXbus.

M<sup>me</sup> SERT (CAMG) remarque que le Siam pourrait prêter à ses élus des tablettes

Enfin M. ROUGERIE (Ferrière en Brie) demande s'il est possible de conserver le choix du support papier.

M. PAVILLON rappelle en conclusion que parfois la taille du dossier pour les assemblées, nécessite de grandes quantités de papiers, et que grâce à la dématérialisation ce sont des économies conséquentes qui ont pu être faites.

Par la suite un questionnaire est distribué aux élus, ainsi qu'un document leur demandant de remplir leurs coordonnées afin de pouvoir les contacter via iXbus.

M. LABORIE communique ensuite le mot de passe du Wifi aux élus : siam77400.

### **01 Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical du 24 mai 2014**

Le Président présente le point.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 24 mai 2014,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**  
**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur).

**PREND ACTE** du procès-verbal du 24/05/2014

## 02 Installation du 4ème délégué du San du Val d'Europe

Le Président rappelle que le San du Val d'Europe n'avait élu que trois des quatre délégués qui lui sont attribués.

Par délibération du 05 juin 2014, un nouveau délégué titulaire et un nouveau suppléant ont été élus, respectivement M. Marc ALLEMANDOU et M. Patrick RIBOURG.

ENTENDU l'exposé du Président sur l'installation du nouveau délégué du San du Val d'Europe

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**  
**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

**PREND ACTE** de l'installation de M. Marc ALLEMANDOU comme nouveau délégué du San du Val d'Europe, et de M. Patrick RIBOURG, comme suppléant.

## 03 Approbation du règlement intérieur du Siam

Le Président expose les principaux axes et articles du règlement intérieur, mentionnant que seules quelques formulations ont été modifiées en bureau syndical du 04 juin dernier.

ENTENDU l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SIAM**

## 04 Information du Président sur les délégations aux Vice-Présidents

Le nombre de Vice-présidents ayant été fixé à sept (7), le Président énumère chacun avec leur attribution :

Laurent DELPECH.... 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué aux réseaux.  
Annie DENIS ..... 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée à l'information la communication et les classes d'eau  
Fernand VERDELET .3<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux finances.  
Laurent SIMON..... 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à l'action pour le développement durable  
Julie GOBERT..... 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente déléguée à la prospective pour le développement durable.  
Claude VERONA .....6<sup>ème</sup> Vice-Président délégué aux stations d'épuration.  
Michel BOUGLOUAN 7<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au développement services et compétences.

ENTENDU l'exposé du Président et Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES LES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AUX SEPT VICE-PRESIDENTS**

## 05 Approbation des différentes commissions et de leur composition

Le Président présente les différentes commissions aux membres du comité syndical.

ENTENDU l'exposé du Président et Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

## 06 Désignation des membres des commissions

Le Président propose le scrutin public pour la désignation des élus dans les différentes commissions.  
Ce scrutin est approuvé à l'unanimité.

**Liste des candidats :**

**TITULAIRES :** M. Jacques DELPORTE Président de droit ou son représentant  
M. Thibaud GUILLEMET, M. Laurent DELPECH, M. Claude VERONA, M. Fernand VERDELLET,  
M. Laurent SIMON, M. Patrick RATOUCHEIAK.

**SUPLÉANTS :** M. Claude DUMONT, M<sup>me</sup> Geneviève SERT, M. Serge DUJARRIER, M. Bernard NAIN,  
M. Michel VERMOT.

La liste ayant obtenu 21 voix, soit la majorité absolue au premier tour, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants, immédiatement installés dans leur fonction :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Jacques DELPORTE, Président de droit ou son représentant M. Thibaud GUILLEMET M. Laurent DELPECH M. Claude VERONA M. Fernand VERDELLET M. Laurent SIMON M. Patrick RATOUCHEIAK	M. Claude DUMONT M <sup>me</sup> Geneviève SERT M. Serge DUJARRIER M. Bernard NAIN M. Michel VERMOT

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES LA COMPOSITION DE LA C.A.O**

## 07 Désignation des membres de la Commission DSP

Le Président propose au vote du comité, la même liste de candidats que pour la CAO.  
Cette même liste ayant obtenu 21 voix, soit la majorité absolue au premier tour, la Commission de Gestion des Délégations de Service Public est composée des membres suivants, immédiatement installés dans leur fonction :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Jacques DELPORTE, Président de droit ou son représentant M. Thibaud GUILLEMET M. Laurent DELPECH M. Claude VERONA M. Fernand VERDELLET M. Laurent SIMON M. Patrick RATOUCHEIAK	M. Claude DUMONT M <sup>me</sup> Geneviève SERT M. Serge DUJARRIER M. Bernard NAIN M. Michel VERMOT

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DSP.**

## 08 Désignation des membre de la CCSPL

Le Président propose au vote du comité, la même liste de candidats que pour la CAO et la Commission DSP. Cette même liste ayant obtenu 21 voix, soit la majorité absolue au premier tour, la Commission de Gestion des Délégations de Service Public est composée des membres suivants, immédiatement installés dans leur fonction :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Jacques DELPORTE, Président de droit ou son représentant M. Thibaud GUILLEMET M. Laurent DELPECH M. Claude VERONA M. Fernand VERDELLET M. Laurent SIMON M. Patrick RATOUCNIAK	M. Claude DUMONT M <sup>me</sup> Geneviève SERT M. Serge DUJARRIER M. Bernard NAIN M. Michel VERMOT

## 09 Désignation des membres de la Commission Locale du SAGE « Marne Confluence »

Le Président présente le SAGE Marne Confluence, qui concerne la partie du Val Maubuée sur le territoire du Siam.

### Liste des candidats :

TITULAIRE : M. Jacques DELPORTE.

SUPPLEANT : M. Michel VERMOT.

Inscrits : 21

Votants : 21

<b>Obtiennent :</b>	M. Jacques DELPORTE	21 voix
	M. Michel VERMOT	21 voix

Le Président représentera le Siam au SAGE Marne Confluence, avec pour suppléant M. Michel VERMOT délégué du Val Maubuée.

## 10 Approbation du règlement MAPA

Le Président expose les principaux axes et articles du règlement MAPA, qui s'applique pour les marchés passé selon une procédure adaptée :

Inférieur 207 000€ pour les marchés de services et fournitures.

Inférieur à 5 186 000€ pour les travaux.

ENTENDU l'exposé du Président et Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur)

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LE REGLEMENT INTERIEUR DU SIAM**

## 11 Communications et questions diverses

- 🕒 *Prochain bureau syndical le 17 juin 2014 à 18 h 30 ;*
- 🕒 *Prochain comité syndical le 25 juin 2014 à 18 h 30.*

---

=====  
🕒 **La séance est levée à 22h05.**  
=====

*Le secrétaire de séance,*

**Dany ROUGERIE**